

Comment mettre fin aux « minerais des conflits » ?

Comment s'assurer que la consommation en Europe de tablettes, smartphones, ordinateurs et autres produits électroniques ne soit plus source de conflits dans les pays du Sud ? Santiago Fischer déblaye pour nous le terrain, en prélude à la rencontre du samedi 6 septembre, à 13 heures, au Salon Valériane (Namur Expo, Salle 2). À cette occasion, on pourra compter, côté politique, sur la participation de Karel de Gucht, Marie Arena, Claude Rolin et Philippe Lamberts... Par Santiago Fischer, Commission Justice et Paix Belgique francophone

La Commission européenne a proposé, en mars 2014, un règlement législatif visant à assurer un approvisionnement responsable en minerais par les entreprises européennes lorsque celles-ci s'alimentent dans des zones à risque, pour la plupart en proie à des conflits armés endémiques. L'objectif annoncé est de rompre le lien entre ressources naturelles et conflits en mettant fin à l'importation de minerais qui contribuent à assurer la continuité des conflits armés dans le monde.

Mais, en proposant un schéma d'auto-certification volontaire et en limitant la portée de la législation à seulement quatre cent cinquante entreprises importatrices de minerais bruts – non finis ni transfor-

més – sur le marché européen, la Direction Générale du Commerce loupe le coche. L'impact sur le terrain, et donc sur les populations affectées, risque d'être minimal, les entreprises n'ayant que peu d'intérêt à proposer d'elles-mêmes des produits « propres » si l'on ne crée pas une obligation généralisée à tous ces acteurs.

L'enjeu mondial des minerais du sang

À l'est de la République Démocratique du Congo, le commerce illégal de minerais par des groupes armés rebelles contribue, depuis plus de quinze ans, à intensifier et à prolonger les conflits. Mutilations, massacres, viols, esclavage et déplacements massifs sont autant de souffrances vécues par les populations locales qui sont sous l'emprise de chefs de guerre locaux avides de profiter des bénéfices issus de la vente de ces ressources.

En Colombie, des groupes paramilitaires et la guérilla des FARC se détournent de la production de la cocaïne et prennent en otage des populations innocentes afin de les forcer à extraire de l'or, du coltan et du tungstène... À l'échelle nationale, les sites illégaux représentent environ 50% des mines et sont répartis dans pas moins de 44 % des municipalités. D'autres zones du globe sont également touchées par ce juteux commerce, comme la Birmanie ou encore la Centrafrique, le Zimbabwe, etc.

Quel est le point commun à tous les pays touchés par les minerais du sang ? Le même schéma d'exportation illicite qui s'applique aux minerais : taxation et détournement par des groupes armés suivis par la sortie illégale du territoire et la réintégration dans les circuits officiels. La chaîne d'approvisionnement opaque et complexe va ensuite permettre aux ressources de se refaire une vir-

ginité. Mineurs, groupes rebelles, négociants, comptoirs d'exportation, fonderies, importateurs, traders, manufactures et distributeurs ne sont que les acteurs visibles de ce circuit qui pêche par manque de transparence, notamment lorsque les acteurs officiels utilisent les paradis fiscaux pour y gonfler leurs bénéfices et lorsque le « secret des affaires » est brandi afin de justifier le manque d'informations.

À la fin de cette chaîne, le consommateur européen n'a donc aucune preuve que son téléphone portable ne contient pas de matières premières ayant contribué à un conflit armé quelque part sur notre planète...

La diligence raisonnable

En 2011, l'OCDE (Organisation de Coopération Économique et de Développement) a développé le Guide de la diligence raisonnable pour un approvisionnement responsable en minerais provenant de zones en conflits et à haut risque. Ce schéma a pour vocation d'aider les entreprises à éviter que leurs activités contribuent à des conflits. Véritable acte fondateur, la diligence raisonnable y est définie pour la première fois comme étant l'ensemble de mesures permettant d'identifier et de prévenir les risques, en établissant un système de contrôle et de transparence auprès des sous-traitants et fournisseurs. On s'assure ainsi que les minerais ne proviennent pas de zones en conflits. Bien qu'il n'ait qu'une portée volontaire, le Guide de l'OCDE est désormais cité en référence par l'ensemble des acteurs privés, étatiques et supranationaux.

Marchés publics : une opportunité à saisir

Les entreprises visées par la législation, parmi lesquelles on compte aussi des fonderies, auront le choix de s'insérer dans un parcours tout au long duquel elles choisiront de faire preuve de « diligence raisonnable ».

Chaque État membre aura désigné une autorité nationale qui récoltera ces données et les transmettra à la Commission européenne. Cette dernière dressera ensuite une liste d'importateurs responsables respectant le schéma. La Commission européenne aura l'obligation de puiser dans cette liste quand elle fera des appels d'offres dans le cadre des marchés publics les concernant. Reste à savoir si les États membres suivront le mouvement en légiférant au niveau national pour une pareille mesure !